



Représentant des sociétés de projet :
CHAMPS ECHEVERIA/CHAMPS FREESIA
3 bis route de Lacourtenourt
31150 FENOUILLET

MAIRIE
La Jarrie
17 380 PUY-DU-LAC
A l'attention de Madame la Maire et de
l'ensemble des conseillers municipaux

A Fenouillet, le 13 octobre 2020

Objet : Enquêtes publiques du Projet éolien de Puy-du-Lac Sud et Puy-du-Lac Nord

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

C'est avec surprise doublé d'incompréhension que nous avons récemment pris connaissance du bulletin municipal n°1 d'Août dernier et de votre participation à la vidéo « Monsieur le Préfet, dites non aux éoliennes à Puy-Du-Lac ! » réalisée par l'association « Bien Vivre à Puy-du-Lac » dans lesquels vous faites part de votre opposition à la réalisation du projet éolien que nous envisageons depuis 2016 avec le soutien explicite du conseil municipal.

Pour justifier votre parti pris, vous mettez en avant, tant dans votre bulletin municipal que dans votre vidéo, la proximité des éoliennes aux habitations, que vous illustrez par des simulations visuelles douteuses car particulièrement inauthentiques.









Malheureusement avec cette manière erronée et réductrice de présenter le projet, nous avons le sentiment que vous cherchez un moyen de pression visant à influencer l'avis ou les observations des participants à l'enquête publique en cours.

Néanmoins, nous souhaitons vous faire part de nos observations concernant la réalisation de photomontages, à la lecture desquelles, nous espérons que vous accepterez de publier un erratum ou de nous donner un droit de réponse dans votre prochain bulletin municipal.

Les photomontages réalisés dans le cadre d'une étude paysagère doivent être le résultat d'une méthodologie rigoureuse, élaborée par les services de l'Etat et détaillée dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres. Nous avons évidemment respecté à la lettre cette méthodologie dans le cadre de l'élaboration du volet paysager des études d'impacts du projet éolien de Puy du Lac. Vous pourrez retrouver les références concernant cette méthodologie dans les dossiers actuellement en cours d'enquêtes publiques, disponibles en Mairie (pages 117 et 118 du Volume 4.3-Annexe 3.1 Volet Paysager, identique pour Puy-du-Lac Sud et Nord). Ainsi la localisation des points de vue, les caractéristiques de l'appareil photographique, la création du panorama, du photomontage, et l'intégralité du protocole sont particulièrement détaillés dans l'expertise paysagère que nous présentons au public.

Le réalisateur des simulations visuelles qui illustrent votre bulletin municipal et la vidéo, ne s'est pas astreint à suivre avec un minimum de rigueur la méthodologie qui convient ; avec pour conséquence des résultats de modélisation particulièrement éloignés de l'exactitude.

A titre d'exemple :

Vues présentées par vos soins : <i>Erreur sur la hauteur et le diamètre des éoliennes, Erreur sur la position supposée des éoliennes.</i>	Vues corrigées (ie. Méthode rigoureuse)
 <p>Sortie sud du hameau de La Jarrie</p>	
 <p>Vue du cimetière de Puy-du-Lac</p>	
 <p>Vue depuis la mairie (centre de La Jarrie)</p>	
 <p>Vue du parvis de l'église de Puy-du-Lac</p>	

A la vue de ces quatre premiers exemples, vous conviendrez de l'erreur manifeste des simulations que vous mettez en avant. A toutes fins utiles, nous tenons à votre disposition tous les photomontages rigoureusement corrigés et imprimés par nos soins.

En plus de la diffusion de ces faux visuels, nous avons également constaté que certains propos tenus par les représentants de l'association « Bien Vivre à Puy du Lac » et repris dans le bulletin municipal, avaient un caractère mensonger, diffamatoire voire injurieux. Il nous semble important de rappeler que le bulletin municipal est un périodique de communication institutionnelle destiné à informer les administrés de la vie de la commune. S'il est soumis au droit commun de la presse régi par la loi du 29 juillet 1881, le maire en tant que directeur de la

publication, a cependant des devoirs et des responsabilités.

Enfin, nous ne pouvons pas terminer notre propos, sans évoquer le groupe SOLVEO, **PME familiale et indépendante française**, qui s'est engagé dans le développement des énergies renouvelables dès 2008, et s'appuie sur des hommes et des femmes à l'expérience et au savoir-faire reconnus depuis près de 20 ans dans ce secteur d'activité.

Aucun fond d'investissement averse, aucun groupe spéculatif étranger n'a pris notre contrôle.

Malgré les nombreuses incertitudes liées aux conséquences de la crise sanitaire, une dizaine de jeunes ingénieurs, techniciens, ou apprentis est encore venue renforcer nos équipes ces dernières semaines. Plus de 200 hommes et femmes de conviction travaillent désormais au sein du groupe.

Nous avons beaucoup investi dans l'avenir, pour que les projets, aujourd'hui en cours d'instruction, soient ceux que nous construirons et exploiterons dès demain.

Grâce à ses activités traditionnelles dans les travaux de génie électrique et dans la réalisation de nombreuses centrales de production d'électricité, le groupe SOLVEO dispose de solides compétences et d'une large expérience dans la gestion de chantier. Ses compétences reconnues permettent à SOLVEO d'être certifié ISO 9001 et ISO 14001 depuis 2015.

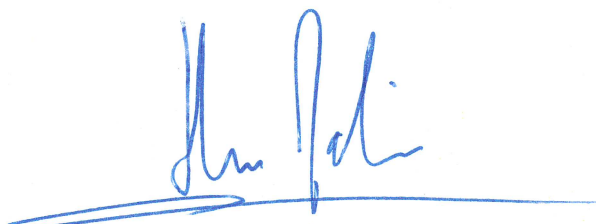
Les éoliennes ne peuvent pas se cacher. Les sources de production d'électricité à partir des énergies renouvelables, dont l'éolien fait partie, apparaissent comme indispensables pour assurer notre autonomie énergétique dans un proche avenir. Les emplois liés ne se délocalisent pas.

Interdépendants et complémentaires, tous ces enjeux doivent aussi être pleinement considérés.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout entretien que vous voudriez organiser, en vue de nous permettre d'apporter un droit de réponse dans votre prochain bulletin municipal.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous souhaiterez bien porter à la présente sollicitation et vous prie de croire, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

Jean-Marc MATEOS
Président



Personne à contacter :

Adeline MANCEL

06.25.94.64.23

a.mancel@solveo-energie.com

Copie à :

- Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Puy-du-Lac à l'adresse suivante : mairie@puydulac.fr